



L'Unesco renouvelle sa confiance à la Réserve de biosphère des Cévennes

Réuni du 17 au 21 juin dernier à Paris, le Conseil international de coordination du Programme de l'Unesco sur l'Homme et la biosphère a renouvelé la désignation de Réserve de biosphère du Parc national des Cévennes pour une période de 10 ans.

Le Comité international a estimé que les actions et les évolutions de la Réserve de biosphère des Cévennes mises en œuvre depuis 1985, date de sa désignation, étaient positives et répondaient pleinement aux critères et aux objectifs du programme « homme et biosphère » de l'Unesco.

La désignation de Réserve de biosphère du Parc national des Cévennes a été reconduite jusqu'en 2029, date à laquelle l'établissement public du Parc devra présenter un nouveau rapport sur les actions menées dans la période 2019-2028. Ces actions consisteront notamment en la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) pour lesquels les Nations Unies se sont engagées.

Les Réserves de biosphère sont des lieux désignés par l'Unesco pour expérimenter et illustrer des pratiques de développement durable à l'échelle régionale, en conciliant le développement social et économique des populations avec la conservation de la diversité biologique et plus largement la protection de l'environnement, dans le respect des valeurs culturelles.

A ce jour, 701 Réserves de biosphère sont réparties dans 124 pays dans toutes les régions du monde.



Contact presse : Natacha Maltaverne
Tél : 04 66 49 53 25 - GSM : 06 99 76 40 49
natacha.maltaverne@cevennes-parcnational.fr

Parc national des Cévennes

6 bis place du Palais - 48400 Florac-Trois-Rivières

